

AFFAIRE N° 49.

OBJET : Mise à la disposition du Tennis Club de la Montagne d'un terrain Communal au Colorado en vue de la construction de courts de tennis, et garantie donnée à ce Club pour l'emprunt qu'il se propose de contracter à cet effet.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le jeune Tennis Club de la Montagne a sollicité de la Commune la mise à sa disposition d'un terrain au Colorado afin d'y réaliser quatre ou cinq courts de tennis.

Ce projet répondant parfaitement à la vocation de loisirs du Colorado je vous propose de passer avec le Tennis Club de la Montagne une convention aux termes de laquelle ce dernier s'engagerait à réaliser ces équipements sportifs sur le terrain mis à sa disposition (en partie basse de la propriété communale tout de suite après le lotissement des Hauts Plateaux). La durée de la convention correspondrait à l'amortissement des investissements consentis par le T.C.M., ce dernier acceptant, en contrepartie, de réserver ses courts aux scolaires à certaines heures de la semaine et/ou au public à certaines heures du week-end.

A l'expiration de la convention, les courts de tennis ainsi réalisés reviendraient à la Commune.

Par ailleurs, le Tennis Club de la Montagne sollicite la garantie de la Commune pour un ou plusieurs emprunts d'un montant global de 600.000 Francs qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de la Réunion (ou d'un tout autre organisme prêteur).

Je vous demande votre avis sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, émet un avis favorable.

-----

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion  
le 28 Mai 1982*